

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 622

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« – l'information sur les conséquences sanitaires et environnementales d'une consommation excessive de viande et de poisson. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dégâts sur la santé et l'environnement de la surconsommation des produits d'origine animale dans les pays de l'OCDE (surpoids, maladies cardio-vasculaires...) sont désormais connus. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'inciter nos enfants et concitoyens à la modération alimentaire pour les produits issus de la pêche et de l'élevage.